

Bonjour,

Nous aurions bien aimé vous rencontrer pour évoquer de vive voix, cet enjeu de souveraineté et de qualité alimentaire sur le territoire.

Comme cela n'a pas été possible, nous allons essayer de répondre à vos questions.

Point 1 : La loi ZAN nous invite à repenser notre urbanisme. Il nous semble donc opportun de rechercher le meilleur moyen d'aider les propriétaires de logements à investir dans la rénovation de leur bien afin de le remettre sur le marché locatif. Ce qui permettra d'aider à la préservation des terres agricoles.

Point 2 : Réotier ne maîtrise pas complètement son foncier, la commune n'ayant pas le droit de préemption sur les terres inconstructibles. Nous voulons le mettre en place et ainsi faciliter l'installation de nouveaux agriculteur·rices, pour aider à notre petite échelle, à la reconquête de l'autonomie alimentaire du territoire. Toutefois, il faut garder à l'esprit que Réotier est à flanc de montagne et que la grande partie des terres arables sont déjà entre les mains d'agriculteur·rices.

Point 3 : Nous souhaitons inciter le SIVU de l'école intercommunale de Réotier/Saint-Clément-sur-Durance à utiliser au maximum l'alimentation locale à la cantine. Il faudra que les deux communes s'entendent sur le sujet.

Point 4 : Notre petite commune a des moyens limités, toutefois nous soutiendrons du mieux possible les associations caritatives.

Point 5 : Nous n'avons pas la compétence pour répondre à cette problématique. Nous pensons que c'est à un niveau supérieur que ces questions doivent être étudiées. Toutefois nous faisons confiance à nos agriculteur·rices pour s'adapter le mieux possible à ce changement climatique.

Nous espérons avoir répondu à vos questions et restons ouvert à la discussion.

L'équipe « Réotier pour tous »

Les colistiers : Boucheré Marc, Brisville Olivier, Buffe Monique, Chauvet Marie-Liesse, Collomb Dominique, Coquillaud Claude, Forget Frédéric, Gauthier Joël, Graziano Antonio, Philippe Jonathan, Piovesan Mariette.